



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

frais pharmaceutiques

Question écrite n° 114459

## Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le matériel du diabète appelé « capteur de glucose » ; matériel qui a fait la preuve de son efficacité auprès de la population diabétique. Ces capteurs de glucose sont utilisés dans les unités cliniques hospitalières depuis l'année 2000 mais n'ont toujours pas obtenu à ce jour de remboursement. Or l'utilisation d'un capteur coûte environ 200 à 300 euros par mois aux patients. Il lui demande si le remboursement est envisagé et dans quels délais.

## Données clés

**Auteur :** [M. Laurent Hénart](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 114459

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : prestations

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 juillet 2011, page 7826

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)